

# Synthèse de la réunion CCAS du 23 avril 2018

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2017.**

☞ Adoption à l'unanimité.

- **Demandes de soutien financier.**

☞ Compte tenu des difficultés financières des intéressés, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité et après délibération, de régler directement auprès de GROUPAMA, en partie la facture relative aux cotisations annuelles de 2018, d'un montant de 307 € 23.

☞ Compte tenu des difficultés financières de l'intéressée, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité et après délibération, de régler directement auprès de SORÉGIES, une partie de la facture d'électricité, d'un montant de 425 € 66.

- **Mise en place de la journée de solidarité.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision fut soumise à l'avis préalable du Comité Technique, en sa séance du 21 novembre 2017.

☞ Le conseil d'administration fixe le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir : le lundi de Pentecôte.

- **Contrôle URSSAF : année 2016.**

☞ À la lecture des lettres d'observations, émises après ledit contrôle, il est écrit qu'aucune anomalie, ni irrégularité, n'ont été constatées pour les 2 points contrôlés :

1. la législation applicable aux contributions recouvrées par le GUSO (*Guichet Unique du Spectacle Occasionnel*) ;
2. l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires.

- **Point sur les agents.**

☞ Rappel des fins de mise en disponibilité pour convenances personnelles (durée maximale 10 ans) :

2 départs en 2017	5 départs en 2018	1 départ en 2020
<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1<sup>er</sup> juin</li><li>○ 1<sup>er</sup> novembre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1<sup>er</sup> mars</li><li>○ 1<sup>er</sup> juin</li><li>○ 15 juin</li><li>○ 1<sup>er</sup> août</li><li>○ 1<sup>er</sup> novembre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ 15 octobre</li></ul>

- **Questions diverses.**

Néant.